

Rubrique 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit	Ultragrime Lingettes Multi-usages L'originale
Code du produit.	FR5411
Identificateur de formule unique (IFU)	Non requis
Forme nano	Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Main & Nettoyage de surfaces .
Usages déconseillés	Aucune (Tester la compatibilité avec la surface avant l'application)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Nuvik Europe SAS ZAC des Fouillouses, Rue des Monts d'Or 01700 MIRIBEL, France
Téléphone	+ 33 (0) 6 8214 4027
E-mail (personne compétente)	technical@nuvikglobal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	+33 (0)1 45 42 59 59
Langues parlées	Français

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.
-------	-----------------------------------	---

2.2 Éléments d'étiquetage

	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué
Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué
Mention(s) de Danger	Aucun attribué
Mention(s) de mise en garde	P102: Tenir hors de portée des enfants. P402+P235: À conserver dans un endroit frais et sec P501: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Information supplémentaire	Non applicable
Éléments d'étiquetage selon Règlement 648/2004 / CE sur les détergents	<5% agents de surface non ioniques, Phénoxyéthanol, parfums, Méthylparabène, Propylparabène, 2-bromo-2 nitropropane 1,3-diol.

2.3 Autres dangers

Rien de connu

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et Règlement 648/2004 / CE sur les détergents. Aucun composant de ce mélange n'est présent au-dessus des niveaux de concentration pertinents détaillés dans la section 3.2.1 du règlement (UE) 2020/878 de la Commission.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur	Éviter le contact avec les yeux. Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.
Inhalation	Aucun risque attendu. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
Contact avec la peau	Irritation peu probable. En cas d'irritation cutanée: En cas de contact de la substance avec la peau, laver à grande eau. Appeler un médecin.
contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Non classé commenocif. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Demander une aide médicale en cas de malaise. Si possible montrer cette fiche de données de sécurité. Sinon, montrez l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rien de connu

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.
Non applicable spécifique recommandation.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Ininflammable. En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnantes.
Moyens d'extinction inappropriés	Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non classé comme inflammable.

Peut former des fumées toxiques ou irritantes en cas d'incendie.

Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Éliminer les sources d'ignition. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements importants: Non applicable (Forme du produit)
Absorber la substance répandue avec du matériel inerte approprié. Mettre dans un récipient approprié. Collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.
Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone de déversement avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique:8,13

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine avec coupe fermée.
Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais.
Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

Température de stockage
Matériaux incompatibles

Stable à des températures ambiantes. Recommandés: 5 - 35°C.
Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2

Rubrique 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1	Limites d'exposition sur le lieu de travail	UE et UK Limites d'exposition sur le lieu de travail: Non applicable
8.1.2	valeur limite biologique	Non fixé
8.1.3	PNECs et DNELs	Non applicable

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. maintenir une bonne hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
	Protection des yeux/du visage	Éviter le contact avec les yeux.
	Protection de la peau	Non requis normalement.
	Protection de la peau	Non requis normalement.
	Protection respiratoire	Non requis normalement.
	Risques thermiques	Non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Tissu non tissé blanc imprégné de mélange liquide clair
Couleur	Blanc
Odeur	Sans odeur
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé.
Inflammabilité	Ininflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non fixé
Point éclair	Non fixé.
Température d'auto-inflammation	Non fixé.
Température de décomposition	
pH	5.5 – 6.5

Viscosité, cinématique	Mélange liquide imprégné: Eau comme: max. 100 mm ² /s.
Solubilité	Mélange liquide imprégné: Soluble dans l'eau.
	Chiffon en tissu non tissé: Non soluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	
Pression de vapeur	Non fixé
Densité et/ou densité relative	Non fixé
Densité de vapeur relative	Non fixé
Caractéristiques des particules	Non fixé

9.2 Autres informations

Rien de connu

Rubrique 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non attribué

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes & effet du froid, chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Rien de connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut former des fumées toxiques ou irritantes en cas d'incendie.
Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LC50 >20 mg/L (Vapeur)

Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

11.2.2 Autres informations

Aucune

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.– Estimé LC50 (Mélange): >100 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information sur le mélange lui-même.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information sur le mélange lui-même.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information sur le mélange lui-même.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

Rien de connu

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

13.2 Indications diverses

Emballages de déchets

Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU Ou Numéro d'identification	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.4 Groupe d'emballage	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir Rubrique: 2

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

14.8 Indications diverses

Aucune

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 EU Autorisations et limites d'utilisation Sans restriction

15.1.2 Directives nationales
Règlement REACH (CE) n°1907/2006
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement 648/2004 / CE sur les détergents

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format du règlement (UE) 2020/878 pour les FDS, toutes les rubriques ont été mises à jour pour inclure les nouvelles données. Veuillez utiliser la FDS avec précaution.– V4.0

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

Notes: Un rapport sur la sécurité des produits cosmétiques pour les lingettes multi-usages Ultragrime a été rédigé pour le contact anticipé avec les mains.

LÉGENDE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
CE	Communauté européenne
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EU	Union européenne
IATA	International Air Transport Association
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
LC50	Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LD50	Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée



Facteur M	Facteur de Multiplication
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
QSAR	Relation quantitative structure-activité
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
ONU	Organisation des Nations unies
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Uniwipe Europe Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Uniwipe Europe Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Non disponible

**** FIN DU DOCUMENT ****